GROUPE	3	INSECTICIDE

PRELUDE 240®

Insecticide pyréthrinoïde de synthèse
Concentré Émulsifiable

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE :
Perméthrine ..... 240 g par litre

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

En cas d'urgence associée à ce produit mettant la vie ou des biens en danger téléphonez le jour ou la nuit au 1-888-681-4261

ATTENTION 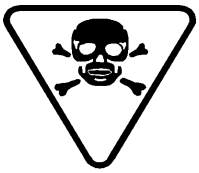 **POISON**

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU
ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

Entreposer au-dessus de 0 °C

N^{o} D'HOMOLOGATION, **26509**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L, 5 L, 10 L, 55 L, 115 L, 450 L, 1 000 L, vrac**

AMVAC CHEMICAL CORPORATION
Suite 1200
4695 MacArthur Court
Newport Beach CA 92660
UNITED STATES
1-888-GO-AMVAC (1-888-462-6822)

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.* L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

DANGER - Ce produit contient un distillat de pétrole. **En cas d'ingestion**: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion ou contact avec la peau et les yeux. Ne pas faire vomir.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Pendant le mélange ou l'application, ne pas laisser l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse sans supervision dans la cuve ou les tuyaux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Cause l'irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau. Pendant l'utilisation, porter des vêtements de protection, y compris des gants, des bottes et des lunettes protectrices. Porter un respirateur approuvé par la CSA pendant l'application de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse. Lorsqu'on traite dans un espace confiné, ventiler adéquatement jusqu'à ce que l'insecticide soit complètement sec.

Ne pas entreposer près des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas semer des cultures comestibles dans un champ adjacent au bâtiment traité avec l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse.

Ne pas utiliser, verser, renverser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

Diluer la formulation avec de l'eau propre seulement.

Ne pas appliquer sur les animaux de compagnie, les cultures ou les sources d'électricité.

Ne pas laisser les personnes ni les animaux de compagnie toucher aux surfaces traitées avant qu'elles ne soient complètement sèches.

Ne pas utiliser un concentré ou une émulsion du produit dans un brumisateur.

Ne pas traiter le bois de chauffage.

Lorsqu'on applique sur les surfaces intérieures, ne pas laisser le produit dégoutter ou ruisseler.

Ne pas appliquer ce produit dans les pouponnières, les chambres de malades ou toute pièce où il y a des personnes âgées ou infirmes.

Ne pas appliquer dans les salles de classe lorsqu'elles sont en usage.

Ne pas toucher les surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est très toxique pour les abeilles et les acariens prédateurs. Ne pas appliquer ce produit ni laisser la dérive de pulvérisation se déposer sur des cultures ou des mauvaises herbes où butinent les abeilles, ni aux endroits où l'on pratique une lutte antiparasitaire intégrée. Ce produit est toxique pour les poissons, les oiseaux et la faune. Garder à l'écart des lacs, des cours d'eau et des étangs. Ne pas contaminer l'eau par la pulvérisation, la dérive de pulvérisation, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE

Entreposer au-dessus de 0 °C (32 °F).

Si le produit se sépare et qu'on ne souhaite pas utiliser le contenu du bidon au complet, réchauffer jusqu'à 13 °C (55 °F) par réchauffement de la salle seulement; agiter ensuite vigoureusement jusqu'à ce que le mélange soit homogène.

Si le produit se cristallise, réchauffer jusqu' à la température ambiante [21 °C (70 °F)] par réchauffement de la salle seulement pendant 24 à 48 heures. Agiter de temps en temps jusqu'à ce que les cristaux se dissolvent et que le produit soit homogène. Ne pas utiliser une source externe de chaleur pour réchauffer le contenant.

Ne pas utiliser ou entreposer près d' une source de chaleur, d'une flamme nue ou d' une surface chaude.

GARDER HORS DE L A PORTÉE DES ENF ANTS ET DES ANIMAUX. Entreposer dans le contenant d 'origine seulement. Entreposer dans un endroit frais et sec, et éviter la chaleur

extrême. Ouvrir soigneusement le contenant. Après un usage partiel, replacer le couvercle et fermer hermétiquement. Ne pas mettre le concentré ou le produit dilué dans un contenant de nourriture ou de boisson. Pendant l'entreposage ou l'élimination, ne pas contaminer les autres pesticides, les engrais, l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISSAGE DU CONTENANT :

Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 888-681-4261 (AMVAC)

Prelude est une marque déposée de Amvac Chemical Corporation

GROUPE	3	INSECTICIDE

PRELUDE 240®

Insecticide pyréthrinoïde de synthèse
Concentré Émulsifiable

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE :
Perméthrine ..... 240 g par litre

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
En cas d'urgence associée à ce produit mettant la vie ou des biens en danger, téléphonez le jour ou la nuit au 1-323-264-3910

ATTENTION 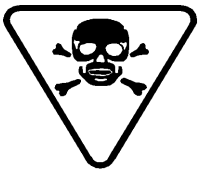 **POISON**

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU
ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

Entreposer au-dessus de 0 °C

N° D'HOMOLOGATION, **26509**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AMVAC CHEMICAL CORPORATION
4100 E. Washington Blvd.
Los Angeles, CA 90023
UNITED STATES
1-888-GO-AMVAC (1-888-462-6822)

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.* L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

DANGER - Ce produit contient un distillat de pétrole. **En cas d'ingestion**: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion ou contact avec la peau et les yeux. Ne pas faire vomir.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Pendant le mélange ou l'application, ne pas laisser l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse sans supervision dans la cuve ou les tuyaux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Cause l'irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau. Pendant l'utilisation, porter des vêtements de protection, y compris des gants, des bottes et des lunettes protectrices. Porter un respirateur approuvé par la CSA pendant l'application de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse. Lorsqu'on traite dans un espace confiné, ventiler adéquatement jusqu'à ce que l'insecticide soit complètement sec.

Ne pas entreposer près des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas semer des cultures comestibles dans un champ adjacent au bâtiment traité avec l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse.

Ne pas utiliser, verser, renverser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

Diluer la formulation avec de l'eau propre seulement.

Ne pas appliquer sur les animaux de compagnie, les cultures ou les sources d'électricité.

Ne pas laisser les personnes ni les animaux de compagnie toucher aux surfaces traitées avant qu'elles ne soient complètement sèches.

Ne pas utiliser un concentré ou une émulsion du produit dans un brumisateur.

Ne pas traiter le bois de chauffage.

Lorsqu'on applique sur les surfaces intérieures, ne pas laisser le produit dégoutter ou ruisseler.

Ne pas appliquer ce produit dans les pouponnières, les chambres de malades ou toute pièce où il y a des personnes âgées ou infirmes.

Ne pas appliquer dans les salles de classe lorsqu'elles sont en usage.

Ne pas toucher les surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est très toxique pour les abeilles et les acariens prédateurs. Ne pas appliquer ce produit ni laisser la dérive de pulvérisation se déposer sur des cultures ou des mauvaises herbes où butinent les abeilles, ni aux endroits où l'on pratique une lutte antiparasitaire intégrée. Ce produit est toxique pour les poissons, les oiseaux et la faune. Garder à l'écart des lacs, des cours d'eau et des étangs. Ne pas contaminer l'eau par la pulvérisation, la dérive de pulvérisation, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE

Entreposer au-dessus de 0 °C (32 °F).

Si le produit se sépare et qu'on ne souhaite pas utiliser le contenu du bidon au complet, réchauffer jusqu'à 13 °C (55 °F) par réchauffement de la salle seulement; agiter ensuite vigoureusement jusqu'à ce que le mélange soit homogène.

Si le produit se cristallise, réchauffer jusqu' à la température ambiante [21 °C (70 °F)] par réchauffement de la salle seulement pendant 24 à 48 heures. Agiter de temps en temps jusqu'à ce que les cristaux se dissolvent et que le produit soit homogène. Ne pas utiliser une source externe de chaleur pour réchauffer le contenant.

Ne pas utiliser ou entreposer près d' une source de chaleur, d'une flamme nue ou d' une surface chaude.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Entreposer dans le contenant d 'origine seulement. Entreposer dans un endroit frais et sec, et éviter la chaleur

extrême. Ouvrir soigneusement le contenant. Après un usage partiel, replacer le couvercle et fermer hermétiquement. Ne pas mettre le concentré ou le produit dilué dans un contenant de nourriture ou de boisson. Pendant l'entreposage ou l'élimination, ne pas contaminer les autres pesticides, les engrais, l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISSAGE DU CONTENANT :

Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 323-264-3910 (AMVAC)

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse est un insecticide à base de pyréthrinoïde de synthèse (perméthrine) offrant un haut degré d'activité contre un large éventail d'insectes nuisibles. Les insectes nuisibles détruits sont énumérés dans les sections qui suivent. L'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse s'utilise pour la suppression résiduelle des insectes nuisibles à l'intérieur (A) dans les zones alimentaires pendant les périodes de fermeture et à l'extérieur (B) sur les bâtiments, les structures et les environs immédiats. L'utilisation de ce produit prévient et supprime (C) les pollénies du lombric et (D) les infestations de termites, notamment les termites à pattes jaunes et les termites crépusculaires.

La perméthrine est une version synthétique des pyréthrines, lesquelles sont connues depuis longtemps en raison de leur faible toxicité pour les mammifères et de leur effet choc rapide sur les insectes. Comme les pyréthrines dont elle est inspirée, la perméthrine conserve une faible

toxicité pour les mammifères, mais le processus de synthétisation augmente la stabilité du produit chimique, ce qui lui confère des propriétés résiduelles.

Bien que la perméthrine soit plus stable que les pyréthrines, elle est tout de même dégradée par les rayons ultraviolets du soleil. C'est pourquoi la perméthrine (l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse) a une activité résiduelle relativement courte lorsqu'elle est exposée au soleil, mais elle conserve son activité résiduelle lorsqu'on la protège du soleil.

MODE D'EMPLOI

Préparation du mélange :

Pour préparer l'émulsion, diluer l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse avec de l'eau seulement.

Pour préparer de petits volumes d'émulsion à 0,5 %, mélanger 84 mL de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse dans 4 litres d'eau; utiliser 168 mL pour obtenir une concentration de 1,0 %.

Pour préparer de plus gros volumes d'émulsion à 0,5 %, mélanger 21 litres de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse dans 1000 litres d'eau; utiliser 42 litres pour obtenir une concentration de 1,0 %.

Ne pas mélanger ce produit avec un autre produit dans la cuve du pulvérisateur.

A) LUTTE CONTRE LES INSECTES NUISIBLES À L'INTÉRIEUR
ZONES ALIMENTAIRES : Les zones alimentaires comprennent les endroits qui servent à la réception, à l'entreposage, au conditionnement (mise en conserves, embouteillage, emballage, mise en boîtes), à la préparation, à l'entreposage de déchets comestibles, ainsi que les systèmes intégrés de transformation des aliments (moulins, laiteries, huiles comestibles, sirops) et les aires de service.

L'application est restreinte aux périodes de fermeture seulement, et pendant ces périodes on peut effectuer seulement un traitement localisé ou dans les crevasses et les fentes. Avant le traitement, retirer ou couvrir toute la nourriture, les surfaces utilisées pour la préparation et le service, le matériel d'emballage et les ustensiles. Dans les entrepôts, les magasins, les aires d'entreposage, les avions, les bateaux, les trains et les camions, ne pas appliquer sur les aliments ou les emballages alimentaires. Ne pas traiter les compartiments, les zones d'entreposage en vrac ni les autres endroits qui peuvent entrer en contact direct avec les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Préparer une solution de pulvérisation tel qu'indiqué dans la section Directives de mélange et appliquer en petites quantités directement dans les fentes et les crevasses avec un pulvérisateur d'insecticide capable de produire un débit à jet bâton. Traiter entre les différents éléments du bâtiment, notamment entre l'équipement et les planchers, dans les ouvertures qui donnent sur des creux ou des vides dans les murs, autour des pattes et des bases de l'équipement où se cachent les insectes.

Utiliser une faible pression pour éviter les éclaboussures ou la dispersion en fines gouttelettes. Après le traitement, laver toutes les surfaces qui peuvent être en contact avec des aliments et

rincer à fond avec de l'eau potable avant de réutiliser pour la transformation, la préparation ou le service des aliments. Bien laver à l'eau savonneuse la vaisselle, les ustensiles de manutention des aliments et les surfaces qui entrent en contact avec la nourriture s'ils ont été contaminés pendant le traitement.

ZONES NON ALIMENTAIRES : Traiter tous les endroits où se cachent les insectes ou qui peuvent servir de point d'entrée. Préparer une solution de pulvérisation tel qu'indiqué dans la section Directives de mélange et effectuer un traitement localisé ou un traitement des crevasses et des fentes. On peut effectuer un traitement localisé au moyen d'un jet de grosses gouttelettes aux endroits où se cachent ou s'abritent les insectes nuisibles, notamment les plinthes, les aires d'entreposage, les placards, autour des tuyaux d'eau, des portes et des fenêtres, derrière et sous les réfrigérateurs, les armoires, les éviers, les cuisinières et autres appareils ménagers, sous les tablettes, dans les tiroirs et autres endroits semblables.

NOTE : Pour les applications sur des surfaces de vinyle ou de bois, traiter d'abord une petite surface et laisser sécher. Certains types de vinyles ou de bois, surtout s'ils sont âgés ou altérés par les intempéries, peuvent rester tachés après l'application d'un concentré émulsifiable.

Utiliser une émulsion à 0,5 % de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse pour supprimer les insectes nuisibles ci-dessous.

INSECTES NUISIBLES : Fourmis*, punaises de lit, abeilles***, tiques sanguines, fourmis charpentières*, anthrènes des tapis, blattes, y compris les blattes asiatiques, grillons, perce-oreilles, thermobies, puces, mouches domestiques et les insectes des garde-manger** comme la pyrale indienne de la farine, le lépisme argenté, les araignées et les guêpes***.

TRAITEMENT LOCALISÉ : Pulvériser aux endroits où les insectes nuisibles circulent ou se cachent, y compris les coins sombres des pièces et des placards, les crevasses et fentes dans les murs, le long des plinthes, des cadrages de portes et de fenêtres, derrière et sous les éviers, cuisinières, réfrigérateurs et armoires et autour des poubelles, de la tuyauterie et de tout autre équipement. Pulvériser directement sur les insectes nuisibles chassés de leur abri. Pour supprimer les fourmis, appliquer sur les sentiers des fourmis, autour des portes et fenêtres ou à tout autre endroit où peuvent s'introduire les insectes. Répéter au besoin.

FENTES ET CREVASSES: Pulvériser directement de petites quantités dans les fentes et crevasses. Utiliser un pulvérisateur capable de produire un jet bâton pour atteindre des points localisés entre différents éléments du bâtiment, entre l'équipement et le plancher, dans les ouvertures qui conduisent à des creux ou vides dans les murs, sur les pattes et la base de l'équipement où se cachent les insectes énumérés ci-dessus.

DESTRUCTION DES PUCES ET TIQUES SANGUINES : Effectuer un traitement localisé en profondeur aux endroits infestés comme les litières et l'aire de repos des animaux, dans les fentes et crevasses avoisinantes, derrière et le long des plinthes, les cadrages de portes et fenêtres, et certains points des planchers et des recouvrements de planchers où il peut y avoir des insectes. Après le traitement, retirer la vieille litière et la remplacer par une litière fraîche. Ne pas pulvériser ce produit directement sur les animaux de compagnie.

*On peut creuser des trous dans le bois infesté de fourmis et y injecter l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse.

** Avant le traitement, retirer tous les ustensiles, les produits alimentaires non couverts (ou toute nourriture dont l'emballage d'origine est ouvert), le papier sur les tablettes et autres articles. Laisser sécher les surfaces traitées et couvrir les tablettes de papier propre avant de replacer les ustensiles, la nourriture ou les autres articles. Éliminer toute nourriture contaminée accidentellement pendant le traitement.

*** Pour une suppression optimale des abeilles et des guêpes, traiter les nids directement.

B) SUPPRESSION DES INSECTES NUISIBLES À L'EXTÉRIEUR

PILIERS, POTEAUX ET AUTRES STRUCTURES : Appliquer une émulsion de 0,5 % à 1,0 % pour créer une barrière insecticide dans le sol autour des structures en bois comme les affiches, les clôtures et les ornements paysagers en bois.

On peut traiter les piliers et les poteaux déjà installés par injection dans des trous sous la surface du sol ou par écoulement par gravité, au fond d'une tranchée creusée autour du pilier ou du poteau. Traiter tous les côtés, de façon àcréer une barrière insecticide qui entoure le pilier. Appliquer jusqu'à une profondeur de 15 cm sous le bois. Pour de grosses structures, utiliser 15 litres pour 3 mètres linéaires par 30 cm de profondeur.

TRAITEMENT DU BOIS EN PLACE POUR SUPPRIMER LES INSECTES QUI S'ATTAQUENT AU BOIS (endroits particuliers pour un traitement localisé des structures seulement) : Pour supprimer des insectes tels que les termites, les fourmis et les insectes xylophages comme le perceur du vieux bois et les lyctides dans des zones particulières de bois infesté dans les charpentes et autour de celles-ci, appliquer une émulsion à 0,5 % dans les vides et galeries du bois endommagé et dans les espaces entre le bois et les fondations, là où le bois est vulnérable. Appliquer au pinceau ou en pulvérisation éventail. Placer une pellicule de plastique juste au-dessous des endroits surplombants où l'on effectue un traitement localisé, sauf dans les vides sanitaires en terre. Pour appliquer dans les endroits inaccessibles, creuser des trous et injecter la solution dans le bois endommagé ou les vides au moyen d'un injecteur pour crevasses et fentes. Ce type de traitement ne peut servir de substitut à un traitement du sol, à une altération mécanique ou à la fumigation pour supprimer les infestations graves d'insectes du bois.

On peut injecter une émulsion de 0,5 % à 1,0 % dans les nids de termites en carto dans les arbres ou les vides des bâtiments. Il peut être nécessaire de pratiquer de multiples points d'entrée à des profondeurs variées. Lorsqu'on trouve des nids dans les creux des bâtiments, il est préférable de les enlever complètement.

TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ POUR SUPPRIMER LES INSECTES DANS LE BOIS - et les insectes nuisibles à l'extérieur des structures: Appliquer une émulsion à 0,5 % sous forme de jet éventail à une pression maximale de 170 kilopascals. Traiter jusqu'au point d'égouttement.

Pour supprimer les insectes actifs à l'intérieur des arbres, des poteaux de services publics et des poteaux de clôtures, creuser des trous pour trouver la cavité infestée et y injecter une émulsion à 0,5 %. Pour supprimer les abeilles, les guêpes et les guêpes jaunes, appliquer en fin de soirée, lorsque les insectes sont au repos. Diriger la pulvérisation vers l'entrée des nids au sol, ou dans les arbustes, les crevasses et les fentes où il peut y avoir des nids. Saturer l'entrée des nids pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possibles.

SUPRESSION DES INSECTES SUR LES SURFACES EXTÉRIEURES ET AUTOUR DES BÂTIMENTS (Traitement localisé et du périmètre) : Appliquer une émulsion à 0,5 % de

l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse comme traitement résiduel des surfaces extérieures des bâtiments, y compris, sans s'y limiter, les parements extérieurs, les fondations, les vérandas, les cadres de fenêtres, les avant-toits, les patios, les garages, les dépotoirs, le gazon autour des maisons ou des résidences seulement, le sol, les souches d'ornement et autres endroits où les insectes se rassemblent ou sont observés. Répéter le traitement selon le besoin pour conserver l'efficacité.

NOTE : Pour les applications sur des surfaces de vinyle ou de bois, traiter d'abord une petite surface et laisser sécher. Certains types de vinyles ou de bois, surtout s'ils sont âgés ou altérés par les intempéries, peuvent rester tachés après l'application d'un concentré émulsifiable.

TRAITEMENT PÉRIPHÉRIQUE : Appliquer sur une bande de sol ou de végétation de 1,5 à 3,0 mètres de largeur, autour et à côté des structures. Traiter aussi la fondation de la structure jusqu'à ½ à 1 mètre de hauteur. Utiliser de 10 à 40 litres de solution de pulvérisation pour 100 mètres carrés. Il peut être nécessaire d'augmenter le volume d'eau lorsqu'il y a des résidus de feuilles ou de pailles, ou lorsque le feuillage est dense. Traiter les parements de la maison s'il y a des spongieuses adultes, des chenilles, des lépismes argentés ou des perce-oreilles.

SUPRESSION DES MARINGOUINS ADULTES EN TRAITEMENT PÉRIPHÉRIQUE : Mélanger 210 mL de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse pour 10 L d'eau (émulsion à 0,5 %) et appliquer autour de la propriété, sur les arbustes, les longues herbes et les conifères où se trouvent habituellement les maringouins. Pulvériser jusqu'à ce que le feuillage soit mouillé. Ce traitement périphérique est approprié autour des maisons, des résidences et des autres bâtiments. Ne pas appliquer l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse en traitement généralisé sur les pelouses ou toute autre grande superficie. Ne pas utiliser l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse comme traitement périphérique autour des lieux publics comme les parcs. Ne pas appliquer à moins de 15 mètres de tout plan d'eau.

Insectes	**Directives spécifiques**
Fourmis, buttes de fourmis[1], scolytes[3], abeilles, foreurs[3], blattes, blattes asiatiques, grillons, perce-oreilles, thermobies, puces, spongieuses (adultes et chenilles)[2], guêpes, lépismes argentés, araignées, frelons, guêpes jaunes, mouches (pollénies dans la maison), fourmis charpentières, termites	Appliquer sous forme de jet bâton à gouttelettes fines /grossières, à faible pression (3 50 kilopascals ou moins) comme traitement localisé, ou au pinceau. Traiter les endroits où se trouvent les insectes ou aux points d'entrée comme les cadres de fenêtres ou de portes et autour des fondations. [1] Par bassinage : Appliquer une émulsion de 4 à 7,5 litres sur chaque butte; pulvériser jusqu'à ce que la butte soit mouillée; traiter un cercle d'un mètre de diamètre autour de la butte. Utiliser un volume plus élevé pour les buttes qui dépassent 30 cm. Pour de meilleurs résultats, appliquer par temps frais, par exemple tôt le matin ou tard dans la soirée, mais non pendant la journée lorsqu'il fait chaud. [2] Chenilles des spongieuses : Pulvériser jusqu'au point d'égouttement sur les troncs d'arbre, le revêtement des bâtiments ou les autres endroits de rassemblement des insectes. [3] Insectes foreurs et scolytes : Pour prévenir les infestations de foreurs dans les arbres et les espèces ligneuses ornementales, pulvériser sur l'écorce jusqu'au point d'égouttement.

C) POLLÉNIES DU LOMBRIC

Les pollénies du lombric font partie de l'ordre des diptères et ressemblent aux mouches domestiques. Elles se distinguent par leur comportement lent et erratique et par leurs ailes qui sont superposées lorsqu'elles sont au repos. Leur nom vient de leur habitude de pénétrer dans un bâtiment à l'automne et de se rassembler pour passer l'hiver. Elles entreprennent la recherche d'un lieu protégé pour passer l'hiver dès que les jours raccourcissent à la mi-août. À mesure que la température rafraîchit, elles recherchent les murs chauds et ensoleillés. Ce comportement offre l'occasion de détruire les populations de pollénies à l''extérieur des bâtiments. Le traitement à l'intérieur est concentré dans les greniers parce que les pollénies peuvent y passer l'hiver lorsqu'elles y ont accès.

INTÉRIEUR DES GRANGES, ÉTABLES ET POULAILLERS

Faire sortir les animaux avant le traitement et compter un délai d'attente d'une heure après le traitement avant de leur permettre de réintégrer les lieux. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas appliquer directement sur les animaux ni sur les volailles. Ne pas utiliser comme pulvérisation d''ambiance. Appliquer l'insecticide PRÉLUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse â raison de 42 mL aux 100 m^2 de surface, dans suffisament d'eau pour obtenir une couverture complète des surfaces. La quantité de solution de pulvérisation requise pour obtenir une bonne couverture peut être déterminée en pulvérisant d'abord de l'eau seulement. Appliquer la solution de PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse et d'eau comme traitement résiduel directement sur les surfaces intérieures, y compris les murs, plafonds et autres surfaces où les mouches se posent. Dans les laiteries, appliquer lorsque la laiterie n'est pas en opération. Nettoyer à fond tous les ustensiles et instruments servant à la traite avant de reprendre l'exploitation.

REMARQUE : Des mesures appropriées d'hygiène et d'assainissement sont requises pour obtenir une bonne suppression des mouches, y compris l'élimination de leurs sites de reproduction.

SUPPRESSION DES INSECTES À L'EXTÉRIEUR - Préparer une solution de pulvérisation de 210 mL de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse dans 10 L d'eau. Traiter les murs extérieurs, y compris sous les avant-toits, les soffites et les cadres de fenêtres. Pulvériser jusqu'au point d'égouttement (environ 10 L de pulvérisation pour 100 m^2). Le temps est propice au traitement de la mi-août à la fin de septembre, selon les conditions atmosphériques.

SUPPRESSION DES INSECTES À L'INTÉRIEUR (GRENIER) – AU BESOIN - Mélanger 210 mL de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse dans 1 L d'eau propre. Appliquer cette solution de pulvérisation dans le grenier à l'aide d'un nébuliseur électrique. Faire fonctionner le nébuliseur électrique à partir de l'entrée du grenier, en dirigeant l'appareil pour traiter tout le grenier. Appliquer à raison de 1 L au x 200 m^2. Lorsque le traitement est terminé (habituellement une minute), fermer la porte du grenier.

REMARQUE : Pendant l'application, l'opérateur doit porter un respirateur antipesticide approprié.

USAGE RESTREINT
(D) SUPPRESSION DES TERMITES
AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.* L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION

Pour usage seulement par des exterminateurs professionnels licenciés qui détiennent un permis ou une licence adéquate du gouvernement pour supprimer les populations de termites souterrains dans les bâtiments; pour usage seulement dans les endroits désignés comme des endroits infestés de termites. Ce produit ne peut être vendu au grand public pour cet usage.

USAGES RESTREINTS

Pour la suppression ou la prévention des infestations de termites souterrains dans les bâtiments ou les structures de maçonnerie par des exterminateurs professionnels, détenteurs d'une licence des autorités provinciales.
Appliquer un mélange de 2,1 L de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse dans 50 L d'eau (solution de perméthrine à 1,0 %) comme prétraitement des nouvelles constructions ou des structures existantes, conformément au mode d'emploi ci-inclus. Utiliser seulement la quantité nécessaire du mélange de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse et d'eau pour former une barrière continue contre les invasions de termites.

Il peut arriver que les conditions du sol ne permettent pas d'appliquer lla dose recommandée dans toutes les zones autour de la structure. Les doses recommandées sont pour des conditions de sol idéales, par exemple, pour la rétention et l'absorption du termiticide. Appliquer l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse seulement après avoir préparé adéquatement l'endroit, c'est-à-dire après avoir éliminé tout contact entre le bois et le sol. Porter une attention spéciale à la sécurité de l'utilisateur et au directives de manutention appropriée du produit. Porter des vêtements protecteurs, y compris des gants, des bottes et des lunettes protectrices. Porter un respirateur approuvé par la CSA lorsqu'on applique l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse dans un endroit confiné (fournir une ventilation adéquate).

La méthode de traitement appropriée dépend de la structure, de la nappe phréatique, du type de sol, de la compaction du sol, de la pente du terrain ainsi que de l'endroit et du type d'alimentation en eau potable. Pendant et après le traitement, **il est impératif de nettoyer tout déversement**. Il faut aussi refermer et sceller les trous creusés.

MODE D'EMPLOI

Préparation de l'endroit: L'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse détruit les termites souterrains seulement lorsqu'on prépare adéquatement l'endroit avant le traitement.

Nouvelles constructions : Retirer tous les débris de bois ou de cellulose sur la propriété avant d'ériger les coffrages à béton. Après avoir versé le béton pour former les dalles, les murs, les piliers, etc., retirer tous les coffrages en bois du chantier de construction. Ne pas utiliser de terre de remblayage qui contient du bois ou de la cellulose. Il importe que toute nouvelle construction possède un espacement minimal de 50 cm entre le bois et le sol pour décourager les infestations de termites.

Structures existantes : Remplacer le bois infesté et endommagé non réparable lorsqu'il entre en contact avec le sol. Remédier aux conditions d'humidité anormalement élevées autour de la structure, p. ex., le terrassement, les gouttières, etc. Empêcher le contact du bois avec le sol par les mesures suivantes :

- Retirer tout le bois détaché et les autres débris de cellulose sur le chantier, autour de la structure qu'on veut protéger.
- S'assurer qu'il y a unee spacement suffisant (50 cm) entre le sol et le bois de charpente et les piliers de maintien des vérandas ou des vides sanitaires. S'il le faut, creuser et couler des nouveaux piliers de maintien. On peut remplacer les piliers de maintien en bois par des poutres en acier.
- Couper les appuis des escaliers en bois à l'extérieur de 10 à 15 cm au dessus du niveau du sol et appuyer les escaliers sur des dalles ou des blocs de béton.
- Lorsque les parements sont en bois, abaisser le remblai pour exposer un minimum de 15 cm du mur de fondation.
- Réparer toutes les crevasses ou autres points d'entrée des termites dans les murs de fondation ou les planchers en béton (p. ex., joints de dilatation, crevasses, drains agricoles, trous de services publics, etc.) avec un scellant commercial préférablement du béton.
- Procurer une ventilation adéquate dans les vides sanitaires en terre, sous les vérandas ou les espaces habitables.

Directives de mélange

Avant de mélanger, inspecter la cuve de mélange, les pompes, les tuyaux et tous les raccords s'assurer que l'équipement est en bon état de fonctionnement et qu'il n'y a pas de fuites. Mélanger 2,1 L de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse avec 50 litres d'eau. Agiter pour mélanger et maintenir une agitation légère et constante pendant le traitement. Faire toutes les applications de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse avec une tige verticale à une pression de 200 à 350 kilopascals. Ne pas llaisser le mélange sans supervision dans la cuve pendant le mélange ou l'application.

APPLICATION DE L'INSECTICIDE PRELUDE 240 PYRÉTHRINOÏDE DE SYNTHÈSE

Prétraitement d'une n ouvelle structure: Appliquer 2,1 L de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse dans 50 L d'eau sur le sol, au-dessous et autour des dalles en béton, fondations, vides sanitaires, piliers etc., pour constituer une barrière chimique continue contre les infestations de termites. Appliquer toute la solution par piquage. Il est interdit d'appliquer

par inondation ou par percolation. Après l'application dans des vides sanitaires en terre, ceux-ci doivent être couverts d'un pare-vapeur en plastique et munis d'une ventilation adéquate.

Dalles au sol : Appliquer 5 litres du mélange insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse/eau par m^2 sous la dalle, les vérandas et les plates-formes annexées avant de couler le béton, mais après avoir érigé les coffrages. Appliquer l'émulsion par piquage à intervalles de 1 m.

- Appliquer 6 litres du mélange insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse/eau par mètre linéaire dans les endroits critiques suivants sous les dalles avant de couler le béton : à l'extérieur des murs de fondation, sous les cloisons intérieures, sous les semelles de fondation et autour des raccords de services publics ou autres éléments qui pénètrent dans la dalle.

- S'il faut compléter la barrière chimique, injecter 1,3 litre du mélange insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse/eau dans les creux de tous les murs de maçonnerie de la fondation ou des piliers, à intervalles de 0,5 m. Fermer les creux avec un pare-vapeur pour sceller le produit chimique. Sceller les trous avec des bouchons ou du mortier de bonne qualité.

Sous-sol et vides sanitaires : Appliquer 5 litres du mélange insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse/eau par m^2 sous la dalle du sous-sol ou du vide sanitaire et sous les vérandas et plates-formes annexées avant de couler le béton, mais après avoir érigé les coffrages. Appliquer l'émulsion par piquage à intervalles de 1 m.

- Appliquer 6 litres du mélange insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse/eau par mètre linéaire dans les endroits critiques suivants sous la dalle de sous-sol ou sous le vide sanitaire avant la construction : autour des bords extérieurs des murs de fondation, sous les cloisons intérieures, au-dessous et autour des piliers, sous les semelles de fondation, sous les limons des escaliers et autour des raccords de services publics ou autres éléments qui pénètrent dans la dalle.

- Injecter 1,5 litre du mélange insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse/eau dans les creux de tous les murs de fondation en maçonnerie ou des piliers, à intervalles de 0,5 m. Recouvrir les murs ou les piliers avec un pare- vapeur pour sceller le produit chimique. Sceller les trous avec des bouchons ou du mortier.

Pendant le remblayage, appliquer 12 litres du mélange insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse/eau par mètre linéaire à une distance d'environ 30 cm de l'extérieur du mur de fondation, du haut des semelles de fondation jusqu'au sol. Traiter par piquage à intervalles de 20 à 30 cm.

- Appliquer 5 litres du mélange insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse/eau par m^2 sur le sol au-dessous du vide sanitaire, par piquage à intervalles de 1 m. Couvrir le sol traité avec 2 pare-vapeur, ventiler adéquatement et établir un espacement minimal de 50 cm.

Structures existantes: On peut appliquer l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse sur des structures existantes pour décourager les dommages supplémentaires par les termites dans les endroits déjà désignés comme des endroits infestés de termites. Suivre les recommandations ci-dessus pour la préparation de l'endroit à traiter. Appliquer l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse sur le sol, le long du périmètre extérieur de la

fondation, le long de la fondation intérieure, le long des cloisons, autour des piliers de maintien et des limons des escaliers. Dans la mesure du possible, traiter tous les creux des murs à l'extérieur.

- Pour tous les traitements, utiliser 2,1 L de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse pour 50 L d'eau. Appliquer cette émulsion à une pression de 200-300 kilopascals, au moyen de tiges ou d'un injecteur approprié pour l'injection sous les dalles. Réduire la pression dans les sols compactés.

Traitement du périmètre des fondations extérieures :
- Appliquer 5 litres du mélange de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse/eau par mètre linéaire/25 cm de profondeur de pénétration, du niveau du sol aux semelles de fondation, par piquage ou par injection à intervalles de 25-30 cm. Appliquer l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse de façon à créer une barrière chimique continue du niveau du sol jusqu'au dessus de la semelle de fondation.
- Percer des trous avant d'injecter le produit par piquage dans le béton, l'asphalte ou les blocs de trottoirs, entrées de garages, patios, etc.

Traitement le long des murs intérieurs des fondations :
- Planchers en béton: Percer des trous à intervalles de 30 à 40 cm à une distance de 15 à 30 cm de la fondation et appliquer 5 litres du mélange insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse/eau par trou (7,5 litres/mètre linéaire) à l'aide d'un injecteur approprié pour l'injection sous les dalles. Boucher les trous avec du mortier de qualité.

- **Planchers en terre:** Creuser et mettre la terre de niveau pour donner suffisamment de dégagement pour injecter le produit par piquage. Appliquer 5 litres du mélange insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse/eau par trou, par piquage, à une distance de 30 à 40 cm de la fondation (7,5 litres/mètre linéaire). Installer des évents qui donnent suffisamment de ventilation dans les vides sanitaires. Couvrir le sol traité avec un pare-vapeur (béton ou polyéthylène) sous les pièces d'habitation.

Traitement des creux dans les murs de fondation :
- Si possible, creuser des trous à intervalles de 25 à 50 cm au-dessus du niveau du sol sur la surface extérieure des blocs creux du mur de fondation (construction de blocs, murs de moellons, etc.). Injecter 5 litres du mélange insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse/eau par 0,5 mètre linéaire à l'aide d'un injecteur approprié pour l'injection sous les dalles.

Traitement le long des cloisons intérieures :
- Traiter les cloisons du sous-sol qui s'étendent à l'intérieur ou au travers d'un plancher de béton au moyen d'une série de trous à intervalles de 30-40 cm sur les deux côtés du mur. Appliquer 7,5 litres de mélange insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse/eau par mètre linéaire à l'aide d'un injecteur approprié pour l'injection sous les dalles.

- Traiter les cloisons du sous-sol posées sur une dalle de béton comme ci-dessus, mais sur un côté du mur seulement.

Poteaux et piliers de maintien :
- Appliquer 6 litres du mélange insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse/eau par m^2 à la base des poteaux de maintien, à l'aide d'un injecteur approprié pour l'injection sous

les dalles pour des planchers en béton et par piquage pour des sols en terre.

- Si les piliers sont creux, injecter une émulsion dans le creux à l'aide d'un injecteur approprié pour l'injection sous les dalles, à raison de 7,5 litres de mélange insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse/eau par mètre linaire.

AVIS À L'UTILISATEUR

LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-dessous, a été établi par des personnes autres que AMVAC et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. AMVAC ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la résistance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-dessous.

Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent AMVAC de toute réclamation relative à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé pour les usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

INSECTES	DOSE
Scolytes Ambrosia et autres scolytes du bois	0,10 mg produit/m^2

Effectuer une dilution à 1:200 dans de l'eau pour appliquer le produit à la dose recommandée. Appliquer dans un système linéaire totalement fermé, avec système de récupération de l'écoulement. Le bois traité doit être protégé de la pluie entre le traitement et l'expédition. Pendant l'empilage, porter une combinaison ou un tablier imperméable par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon, des gants résistants aux produits chimiques et des bottes de caoutchouc.

Lorsqu'on traite le bois au moulin, les installations de traitement doivent être pourvues d'un équipement antipollution pour assurer que le pesticide n'est pas libéré dans l'environnement dans les conditions d'utilisation normales. Le bois fraîchement traité doit être manipulé et entreposé de telle sorte que le produit ne puisse être libéré dans l'environnement.

Gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse contient un insecticide du Groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien

avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Éviter d'appliquer plus que le nombre de traitements maximal ou de traitements consécutifs de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse tels que précisés dans cette étiquette, ou d'autres insecticides du même groupe, au cours d'une même saison.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-888-GO-AMVAC

Prelude est une marque déposés de Amvac Chemical Corporation